

2026 - 23 Séance du Conseil d'administration du lundi 29 juin 2026
Service : Finances et commande publique
Référence : C.L.D.

Objet : **AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le lundi vingt-neuf juin deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-six, s'est réuni au Quai - salle des Bains Douches sous la présidence de Mme Aurélia CHAILLOUX, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 13, quorum : 0 (2^{ème} convocation).

Présents :

Mmes CHAILLOUX, KERHERVE, GUERIN, BIDAUD, CHUNIAUD-ALLIOUX.
MM. STRAEBLER, RECULEAU.

Absente excusée ayant donné procuration écrite :

Mme LEBERRE à Mme GUERIN.

Absents excusés :

Mmes AUFFRAY, BEN BELLAL, LEGRAND.
MM. CASENAVE, JOYEUX.

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : La Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Après examen du compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS, produit par le comptable public du CCAS et l'ordonnateur, il est possible de constater les résultats de clôture définitifs suivants :

En section de fonctionnement : 87 870,89 €

En section d'investissement : 211 544,41 €

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser 2025 présente un montant de 11 174 € en dépenses d'investissement.

Les résultats ont été repris de manière anticipée dès l'approbation du budget primitif 2026 en date du 9 février dernier. À la suite de l'émission de deux dernières écritures sur l'exercice 2025 après le vote du budget 2026, le résultat de fonctionnement 2025 a évolué. Il est donc nécessaire de réajuster le montant.

PROPOSITION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS présenté par l'ordonnateur et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Il est proposé :

- d'affecter définitivement les excédents en totalité aux comptes suivants :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 87 870,89 €

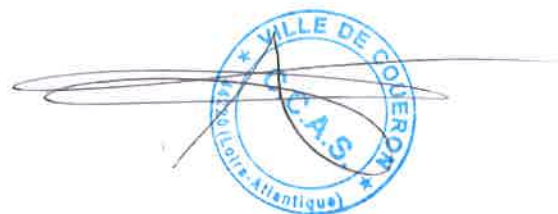
001 - Excédent d'investissement reporté : 211 544,41 €

Solde des restes à réaliser 2025 : - 11 174,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 29 juin 2026

Madame Aurélia Chailloux
Vice-présidente du CCAS



le Président du CCAS :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par Télécours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.